



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

roms

Question écrite n° 122489

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur l'expulsion collective de roms par la France, à l'été 2010. Le Comité européen des droits sociaux (CEDS) fustige une « démarche sécuritaire discriminatoire », touchant « expressément des groupes vulnérables ». Au vu de cette décision, le comité des ministres du Conseil de l'Europe, qui compte 47 États membres, a demandé cette semaine à la France « d'indiquer quelles mesures sont prises ou envisagées pour remédier à cette violation », a précisé lors d'un point presse à Strasbourg le secrétaire exécutif du CEDS. Il a l'honneur de lui poser la même question.

Texte de la réponse

Dans sa résolution du 9 novembre 2011, le comité des ministres du Conseil de l'Europe a invité la France à faire état, lors d'une prochaine réunion, des mesures prises ou envisagées afin de répondre à la situation décrite dans la réclamation présentée par le Comité européen des Droits sociaux et à faire état de la coopération avec d'autres pays concernés. Il est rappelé à l'honorable parlementaire que le droit français ne connaît les étrangers qu'à raison de leur nationalité. Les « Roms » ne sont pas considérés en tant que tels, mais comme des ressortissants du pays dont ils ont la nationalité. Les dispositions juridiques qui leur sont appliquées n'ont pas de lien avec l'appartenance réelle ou supposée à cette communauté.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122489

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2011, page 12171

Réponse publiée le : 22 mai 2012, page 4118